

Eco-Pass

Communauté de Communes Vie et Boulogne

Isabelle LE TOQUIN

Responsable du pôle Aménagement
24 rue des Landes
85 170 LE POIRE SUR VIE
Tel : 02 51 31 68 35
i.letoquin@vieetboulogne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Favoriser une accession durable et sécurisée à la propriété.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Particuliers primo-accédants.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Les bénéficiaires devront répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro et être primo-accédants au sens de ce dernier ;
- L'acquisition-amélioration ne concernera que les bâtiments construits avant le 1er janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale ;
- Les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
 - de 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
 - de 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange) ;
- Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles ;
- Les projets de rénovation peuvent comporter une extension du logement existant ;
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 1 500 € par la Communauté de Communes Vie et Boulogne.
- 1 500 € par le Conseil Départemental de la Vendée.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil Départemental de la Vendée, ADILE 85

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget prévisionnel 2022 : 1 500 € X 20 dossiers
= 30 000 €.